

## La société, juge.

J'ai passé quelques heures en cour d'assises des mineurs à Douai.

Le tribunal de Douai, qui est aussi le siège de la Cour d'appel, est disparate. Un vieux corps de bâtiment à l'arrière, un immeuble moderne par devant, tout cela dans le centre-ville de Douai. Douai est une vieille ville, célèbre pour son beffroi, ses vieilles maisons, ses rues étroites, et la rivière, la Scarpe, qui la traverse. Ville un tantinet bourgeoise d'apparence.

Il y a longtemps, je m'étais rendu en cour d'appel de ce tribunal pour une affaire prud'homale, dans laquelle je défendais un salarié. Ici, c'est à la demande de Pascal que je me suis retrouvé dans ces lieux.

Pascal a subi une agression qui aurait pu être mortelle voici trois ans au mois d'août 2021. Il partait rejoindre sa voiture pour rentrer sur Halluin quand il est tombé dans un guet-apens d'une rare violence au parc Matisse. Les protagonistes étaient en nombre. Pascal ne fut pas la seule victime de ce gang. Deux autres parties civiles étaient convoquées ce jeudi 14 mars ; elles aussi avaient été sérieusement tabassées, soit devant l'Opéra, soit non loin du parc lui-même. Avec un véritable acharnement.

Les présumés innocents étaient soit embastillés soit en liberté provisoire.

Etrange ce moment avant l'installation du tribunal.

Tout le monde était devant la salle d'audience, les présumés innocents, des filles pour la plupart, les avocats, les parties civiles, et les jurés convoqués. Tous les jurés convoqués étaient là. Ils sont appelés pour toute la session de la Cour d'assises. Parmi eux, il y aura ceux qui seront appelés pour former le jury.

La cour d'assises était en formation de Cour pour mineurs, avec publicité restreinte. Les débats auront donc lieu à huis clos. Je ne pourrais pas participer aux audiences. J'ai tenté...

J'ai eu le droit d'être présent dans la salle lors de l'installation du Tribunal et au moment du verdict.

Jeudi 14 mars, la présidente s'installe, au centre de la pièce, avec ses deux juges assesseurs. L'avocat général siège à la droite de la présidente, dans un espace qui lui

est réservé. Les accusés actuellement en détention sont dans le box. Les filles accusées elles aussi se trouvent devant la rangée des avocats, en nombre impressionnant.

Les avocats des parties civiles siègent devant la présidente.

Au centre, la barre.

Des greffiers et huissiers, comme des policiers, s'affairent dans ces espaces.

Il y a lieu de désigner les six jurés. Une urne est installée devant la présidente. Elle tire des numéros, lesquels correspondent à des noms des jurés susceptibles de siéger. Est tiré le premier numéro, pour le premier juré, qui a un rôle particulier, celui en effet d'être le premier juré. Non récusée, elle s'installe dans la partie droite du tribunal face aux accusés. Un second numéro, puis un troisième, jusqu'au moment où tous les jurés siégeant sont appelés, avec trois suppléants. Les avocats de la défense ont pu récuser plusieurs des tirés au sort. Droit de récusation limité cependant. Les jurés récusés ne connaissent pas les motivations de leur récusation.

Quand tout le monde est installé, la présidente s'adresse aux accusés, leur demandant leur identité notamment. Déjà, certains d'entre eux apparaissent agités !

Et elle envisage la durée du procès. Du jeudi 14 mars au lundi 25 mars !

Le dossier de Pascal est inscrit pour le lundi 18 mars.

D'emblée, dans cette salle, au passé lourd, la solennité du tribunal prend sa dimension. Costumes des juges, robes des avocats, présence forte des policiers. La salle est sécurisée. Le sort d'individus se joue ici. La société s'exprime à la fois par la compétence des professionnels de l'art judiciaire, par la gestuelle des avocats, par la conviction de l'avocat général. Et il y a une présidente, de rouge vêtue, qui anime les débats afin que vérité soit dite et que conviction soit faite. Les jurés sont attentifs.

Tout ce monde aura dix jours pour faire surgir la sentence.

Je suis retourné dans cette salle pour soutenir Pascal au moment du verdict.

C'était le lundi 25 mars. La séance du matin a été consacrée aux dernières plaidoiries de la défense, aux dernières paroles des accusés. Et le jury est parti délibérer. Ils ont commencé à 13h30. Ils sont revenus dans la salle à 21h45. Ce fut long, très long.

Je sentais le stress de Pascal monter. Nous étions dans la salle d'audience. Les avocats de la défense et des parties civiles discutaient entre eux, formulaient des avis, tentaient des pronostics...

Pascal redoutait le moment du jugement.

Impressionnant.

Le silence est de plomb quand le jury s'installe. La sonnerie retentit. Tout le monde se lève. La présidente entre, prend place, fait lever les accusés.

D'abord la culpabilité recherchée pour chacun, chacune d'entre eux, puis la sanction qui s'abat comme le couperet fictif d'une conclusion sans fard. Les peines les plus dures, dix-huit ans, puis onze, puis cinq ans, puis des mois...Chacun reçoit sa salve.

Et alors, c'est l'explosion, l'explosion de haine, le délire des mots, la grossièreté qui se crie, la haine qui éclate.

« On vous a tous regardés durant ces jours. On vous connaît tous. On vous aura tous. On vous crèvera tous.»

« On vous tranchera la gorge, oui, à vous madame. »

« On vous l'enf... prof.... »

Les insultes, les menaces, les promesses de viol, les envies de meurtres. L'orage verbal électrise la salle. Nous sommes terrifiés. Personne ne bouge. Personne ne s'interpose. Les véhémences glacent tous les protagonistes. Seule, la présidente tentait à voix feutrée de répéter les propos orduriers à la greffière pour qu'elle en prenne note !

Quelle horreur que cette barbarie étalée, qui a fait l'objet de tout ce procès.

Quelle horreur que cette haine de la société et qui donne peu de cas à la vie elle-même.

Quelle honte pour notre société qui a alimenté ces barbares et qui en alimente encore.

Y-a-t-il des valeurs universelles ? la Vie a -t-elle toujours du prix ?

Les accusés sont maintenant derrière les barreaux pour purger leur peine. De longues années de privations, d'exclusion, d'ennuis, de ruminations de vengeances, ou de reconstruction ?

J'ai encore en tête ces dix minutes dans la nuit du 25 mars à Douai. Comme une plaie béante.

Pascal s'en est réchappé, au prix de longs moments à l'hôpital.

Il avait besoin de vivre ce procès.

Ces moments vont rester longtemps dans sa mémoire, tellement les émotions ont été vives.

Il aura à vivre encore des temps difficiles, une « mise en cause » devant passer devant la chambre correctionnelle pour mineurs, avec l'excuse de sa minorité au moment des faits...C'est elle qui a multiplié les coups de couteau dans le foie et les

poumons de Pascal, coups qui eurent pu causer sa mort si des policiers ne l'avaient trouvé inanimé au volant de sa voiture, bloquée dans la nuit, à la suite de sa perte de connaissance.

Il devra entendre aussi comment la société entend réparer ses préjudices en ayant connaissance du montant des indemnisations....

Et il a à vivre et à garder espoir dans l'humanité.

Quel compagnonnage !

Jean-Luc Deroo